

# Partie 4 - Equipements et services

## Services et Equipements présents sur le territoire intercommunal

- Les **services administratifs** présents sur la Communauté de Communes correspondent à des services de proximité. Pour sept communes, le seul service public disponible est la Mairie. Les neuf autres communes comptent au moins une agence postale.
- Les communes les moins dotées en services public peuvent cependant bénéficier des services proposés par les communes voisines mieux Dotées : **Nant, Saint Jean du Bruel, Cornus ou La Cavalerie.**
- **Equipements liés aux personnes âgées et/ou handicapées** : La Communauté de Communes compte 3 établissements dédiés à l'accueil des personnes âgées : 2 sur la Commune de Nant et un sur la Commune de Saint-Jean-du-Bruel.
- La Communauté de Communes dispose de **nombreux services de santé** (médecins généralistes, dentiste, kinésithérapeutes, pharmacies, infirmières,...) concentrés sur 5 communes : Cornus, Fondamente, La Cavalerie, Nant, et Saint Jean du Bruel.  
Egalement, face à la problématique de succession médicale, **un réseau de santé** est en projet. Celui-ci, en cours d'agrémentation par l'ARS, permettrait de reconquérir des locaux commerciaux vacants en points de consultation médicale
- **Equipements** : La Communauté de Communes est dotée de nombreux équipements culturels, sportifs et touristiques. En effet, toutes les communes comptent au moins un équipement culturel, sportif ou touristique. Au total, ce sont 73 équipements qui sont présents sur la communauté de communes.

- **Sur les 16 communes, 10 se sont organisées au sein de RPI.**

- Sur les 6 RPI, trois concernent des communes de la Communauté :

- **RPI Cornus || Fondamente - RPI La Couvertoirade || L'Hospitalet du Larzac - RPI Sauclières || Saint Jean du Bruel**

- Trois sont mixtes :

- **RPI des Sources de l'Orb** (Le Clapier || Ceilhes et Rocozels || Roqueronde || Roumigièrre || Joncels) - **RPI de la Basse Vallée de la Sorgues** (Marnhagues et Latour || Versols et Lapeyre || Saint Félix de Sorgues) - **RPI Saint Jean et Saint Paul || Le Viala du Pas de Jaux || Tournemire**

- Au total, la Communauté de Communes compte **10 écoles** réparties sur 9 communes (La Cavalerie compte à la fois une école privée et une école publique). Notons la fermeture récente de l'école de Sainte Eulalie de Cernon, à la fin de l'année scolaire 2014 - 2015.

- Les effectifs scolaires sont globalement stables pour les écoles de la Communauté de Communes, il existe des cas de variations plus ou moins marquées.

- Toutes les écoles publiques bénéficient d'un service de restauration.

- Dans certaines communes, il existe également des garderies périscolaires.

- La Communauté de Commune porte également un projet de collège (rentrée des classes 2021) sur la commune de La Cavalerie. Les collégiens et Lycéens se rendent actuellement sur les communes de Lodève, Saint-Affrique ou Millau.

- La Communauté de Communes ne compte aucune crèche. Des haltes garderies sont présentes sur les communes de Nant et La Cavalerie. Un réseau d'assistantes maternelles, présentes sur différentes communes du territoire, permet de compléter l'offre liée à la petite enfance.

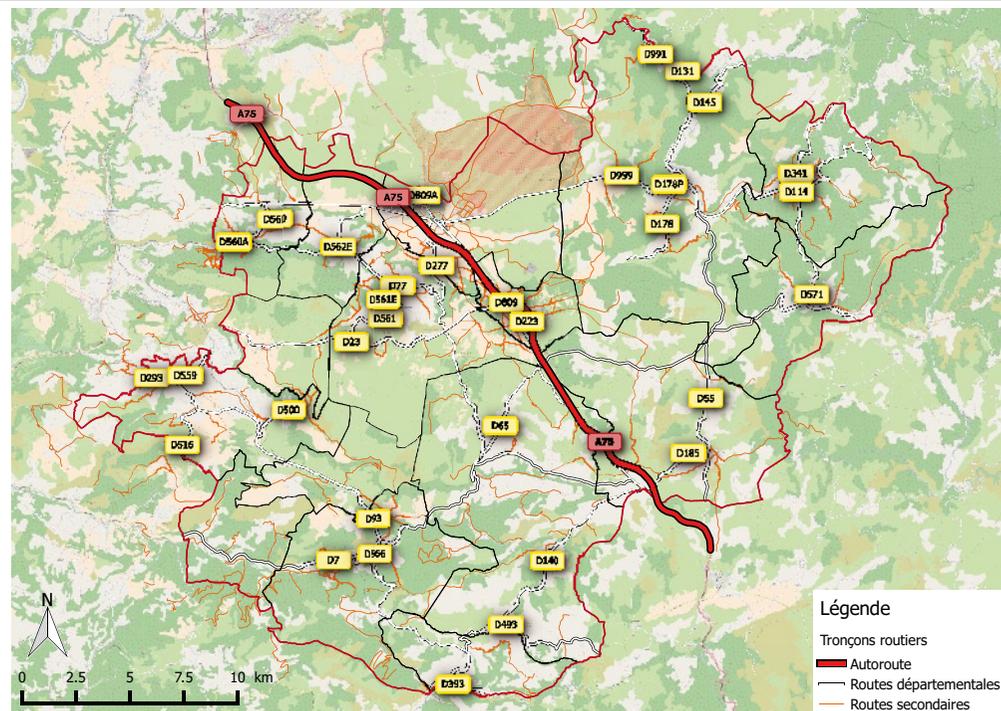
## Infrastructures de déplacement

### • Un bon niveau de desserte :

La Communauté de Communes est traversée par un axe majeur d'importance nationale : L'Autoroute A75 reliant Montpellier à Clermont-Ferrand travers le territoire intercommunal de Sud-Est en Nord-Ouest.

On compte également 35 routes départementales qui maillent le territoire. D'après les comptages réalisés par le Conseil Départemental, 3 routes départementales apparaissent comme structurantes pour la Communauté de Communes :

- La RD 809, l'ex-Nationale 9 qui double l'A75 et peut servir de voie de secours ou de délestage.
- La RD 999 qui relie Saint Rome de Tarn et Saint Jean du Bruel.
- La RD 7 qui passe à La Blaguèrerie (Nant) et mène, via la RD 999 qu'elle rejoint vers Alzon et Le Vigan, dans le Gard.
- A noter le classement en routes à grande circulation de la RD 999 de Saint Rome de Cernon au camp militaire de la Cavalerie, et de la RD 809 de la limite du département de la Lozère à celui de l'Hérault.



- La Communauté de Communes est sillonnée par **de nombreux chemins ou tronçons de randonnées, balades,...** dont 270 sont inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). Pour mémoire, ce plan a pour but de garantir la continuité des itinéraires pédestres et d'y maintenir la libre circulation des randonneurs. En tout, ce sont près de 316 Km de chemins de randonnée qui parcourent le territoire.
- Deux lignes de **transport en commun** desservent le territoire intercommunal :
  - La ligne 217 reliant Saint Jean du Bruel à Millau en passant par Nant et La Cavalerie. Il s'agit d'une ligne mobi12 gérée par le conseil départemental de l'Aveyron.
  - La ligne 301 / 381 reliant Montpellier à Millau, gérée par le Conseil Départemental de l'Hérault.

Le transport à la demande est co-financé par le Conseil Départemental de l'Aveyron, le Conseil Régional Midi-Pyrénées et la Communauté de Communes. Ce réseau de transport permet de desservir des zones rurales peu, voir pas, desservies par les lignes régulières.

- La ligne TER Béziers - Millau - Clermont-Ferrand passe par le territoire intercommunal, et s'arrête en gare de Montpaon, sur la commune de Fondamente. Cela représente 2 trains par jour. Cette ligne peut être assurée par des trains ou des bus. Il s'agit de la seule gare SNCF en activité sur le territoire Intercommunal.
- **Réseau de télécommunication**: desservi par l'ADSL mais de façon inégale. Les communes du Clapier et du Viala du Pas de Jaux sont reconnues comme étant en zone blanche mobile. Cela signifie qu'aucun réseau mobile n'est disponible sur ces communes. A ce titre, ces communes pourront bénéficier du programme gouvernemental en la matière.

## Données AEP de 2012, un réactualisation est nécessaire.

- 7 Communes entièrement alimentées par le SIAEP du Larzac, 3 partiellement, et 6 entièrement gérées en régie communale
- 2 périmètres de captage bénéficient d'une Déclaration d'Utilité Publique (DUP)
- 14 captages sont en attente de validation de leurs périmètres de protection.
- Défense incendie (données anciennes) : le SDIS réactualise les données, celles-ci seront disponibles fin d'année 2016

***En cas d'extension de l'urbanisation, seront vérifiées au cas par cas la desserte et la capacité des réseaux, sans oublier la défense incendie, laquelle est de compétence communale.***

## A ssainissement

---

- Aucun zonage pluvial
- 11 communes sont dotées d'un schéma d'assainissement, 1 est en cours d'élaboration
- 21 STEP sur 14 communes
- Capacité nominale de 11 582 EH, utilisée à 50%
- Le PNRGC a mis en place un SPANC
- 19,7% des installations individuelles sont conformes à la réglementation en vigueur, 7,8% produisent des rejets problématiques

***Dans une réflexion globale, l'intercommunalité devra prendre en compte ces éléments pour l'élaboration d'un futur document d'urbanisme.***

## T raitement des ordures ménagères

---

- Compétence intercommunale
- Déchets traités au centre de tri et de transfert exploité par la COVED à Millau
- 1 ramassage par semaine
- 1 225 bacs rassemblés en 354 points de ramassage
- 480 bacs de tri dont 64 pour le verre
- 3 Déchetteries communautaires

EQUIPEMENTS / RESEAUX	
Constats	Enjeux
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des services présents sur neuf des seize communes mais plus concentrés sur Cornus, La Cavalerie, Nant,</li> <li>• Présence de 10 écoles et 6 RPI,</li> <li>• Forte présence d'équipements liés aux personnes âgées, notamment sur les communes de Nant et Saint Jean du Bruel,</li> <li>• 73 Equipements liés aux loisirs et au tourisme,</li> <li>• Bon niveau de desserte viaire,</li> <li>• Proximité des agglomérations Millavoise et Saint-Affricaine,</li> <li>• Les principaux bourgs en assainissement collectif avec certains secteurs et des hameaux en ANC (Assainissement Non Collectif).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir l'adéquation équipement / réponse aux besoins, notamment en ce qui concerne les réseaux et les ressources (AEP, assainissement...).</li> <li>• Conforter le réseau de circulations douces</li> <li>• Soutenir la centralité des bourgs.</li> </ul> <p>Des enjeux nécessitant de se positionner sur les questions suivantes:  <b>Selon quel équilibre? Selon quelle répartition géographique ? A quelle échelle soutenir le rayonnement local ou de territoire?</b></p>